

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

21-DCM-DGS-093

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 27 SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2021.

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Emilie ROY - Chantal JOVER - Isabelle ROGER – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Thomas MICHEL – Cédric GINER – Marina BRONDINO - Martine CABOT – Eric JOFFRE - Denis TENDIL - Marine DESIDERI - Eric GALIANO - Serge VENNET.

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Marina BRONDINO - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Jacques PAGANELLI à Jean-Michel PEYRATOUT - Pascal CAMPENS à Jean-François PLANES - Bernard PEZERY à Denis TENDIL- Armand CABRERA à Eric JOFFRE.

ABSENT : Viviane TIAR

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY

DEBUT DE SEANCE : 14h00

=====
Le tableau des effectifs doit être modifié afin de tenir compte :

- des recrutements et des prévisions d'avancement de grade pour l'année 2022.
- l'intégration au tableau des contractuels pour des besoins de remplacements ou d'accroissement temporaire d'activité
- des réussites aux concours, examens professionnels et des promotions internes lorsque les besoins de la collectivité correspondent aux réussites.
- des suppressions suite aux déroulements de carrière ou aux évolutions des services

21-DCM-DGS-093

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs qui porte :

- **Sur la création de 22 postes :**

- **Filière administrative : 5 postes**
 - 2 Attachés
 - 1 Rédacteur principal 2^{ème} classe
 - 2 Adjoints Administratifs principaux de 1^{ère} classe
- **Filière technique : 12 postes**
 - 12 Adjoints techniques
- **Filière Animation : 5 postes**
 - 3 Adjoints principaux d'animation de 1^{ère} classe
 - 2 Adjoints d'animation

Sur la suppression de 25 postes :

- **Filière administrative : 12 postes**
 - 2 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe
 - 1 Rédacteur
 - 4 Adjoints Administratifs principaux de 2^{ème} classe
 - 5 Adjoints administratifs
- **Filière technique : 11 postes**
 - 1 Agent de maîtrise principal
 - 2 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
 - 8 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- **Filière Médico-sociale : 2 postes**
 - 2 ATSEM principales de 1^{ère} classe

VU l'avis favorable du comité technique rendu à l'unanimité le 16 septembre 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tableau des effectifs au 27 septembre 2021.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

32 voix POUR

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.



Signé : Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS

Signé par : Hervé
STASSINOS
Date : 01/10/2021
Qualité : MAIRE

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.